

Énoncé

Document

Le programme du Conseil national de la Résistance, 15 mars 1944

« Le texte a été diffusé au printemps 1944 dans la clandestinité, par les journaux des mouvements de résistance.

Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. [...]

Aussi les représentants des organisations de Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste.

I. Plan d'action immédiate

Les représentants des organisations de Résistance des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR [...] proclament leur volonté de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées entreprendront sur le continent, mais aussi de hâter cette libération, d'abrégé les souffrances de notre peuple, de sauver l'avenir de la France en intensifiant sans cesse et par tous les moyens la lutte contre l'envahisseur et ses agents, commencée dès 1940. [...]

II. Mesures à appliquer dès la libération du territoire

[...]

4.

Afin d'assurer :

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation [...] ;
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.

5.

Afin de promouvoir les réformes indispensables :

[...]

Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail [...] ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail [...] ;
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours [...].

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du CFLN⁽⁰⁾ et de son président, le général de Gaulle ! En avant pour le combat, en avant pour la victoire, afin que vive la France ! »

Questions

1. Identifiez les auteurs du texte.

2. Pourquoi le programme d'action du Comité national de la Résistance daté du 15 mars 1944 a-t-il été adopté dans la clandestinité ? Expliquez la phrase soulignée en quelques lignes en faisant appel à vos connaissances.

Cet exercice fait appel à vos connaissances. Il faut partir de la date (1944) et posez-vous les questions suivantes : dans quelle situation est la France en 1944 ? De quelle Résistance parle-t-on à cette époque ?

3. Comment expliquer que le général de Gaulle soit mentionné dans le dernier paragraphe ?

4. Relevez et classez les réformes prévues par le CNR dans le tableau suivant :

Projets de réformes du CNR après la libération du territoire	
Sur le plan des droits et des libertés	Sur le plan social

5. À partir de deux exemples précis, relevés dans le texte, montrez que le programme du CNR a été appliqué à partir de 1944.

(l)Comité français de libération nationale, remplacé le 3 juin 1944 par le gouvernement provisoire de la République française.